

VOUS AVEZ DE L'EXPÉRIENCE ?

Vos compétences peuvent vous permettre d'obtenir un diplôme !

Si vous êtes éligible à la VAE⁽¹⁾, le Conseil Régional d'Ile de France vous finance un service de Conseil et de Suivi individualisé. Renseignez-vous !

Votre VAE en 5 étapes

1



➔ Contactez le Centre Conseil VAE et planifiez un rendez-vous téléphonique pour vérifier votre éligibilité à la VAE.

2



➔ Si les conditions sont réunies, vous rencontrez ensuite un(e) conseiller(e) qui identifie avec vous, en fonction de votre expérience, la ou les certifications (diplômes) accessibles par la VAE.

3



➔ Dès que votre choix est fait, votre conseiller(e) vous aide à remplir toutes les formalités vous permettant d'engager la procédure VAE.

4



➔ Grace au contrat VAE+ (prestation entièrement financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France), vous bénéficiez d'un suivi par un(e) conseiller(e) référent(e) pendant toute la durée de votre parcours.

5



➔ Au terme du processus, vous déposez votre dossier et passez devant le jury VAE.

BON À SAVOIR : Vous pouvez faire valider vos acquis tout en continuant à travailler ou à chercher un emploi...

(1) VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

